RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Vendeur / Vendeuse en animalerie

Le vendeur ou la vendeuse en animalerie est là pour conseiller au client ou à la cliente l'animal de compagnie qui s'adaptera le mieux à son mode de vie et à sa personnalité. Il ou elle doit veiller également à la bonne tenue de son « rayon » et surtout s'occuper des animaux !

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Commerce et distribution

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime m'occuper d'animaux



© Alain Potigon/Onisep

Le métier

Informer et conseiller

Comme tout vendeur ou toute vendeuse, ce professionnel ou cette professionnelle se charge de l'accueil, de l'information et du conseil à la clientèle qui se présente dans le magasin. Son champ d'action concerne la vente aussi bien d'animaux de compagnie que d'accessoires (cages, laisses, jouets, pierres pour aquarium...) ou de nourriture animale.

Nourrir et entretenir

En plus de la vente, ce commercial ou cette commerciale atypique passe beaucoup de temps à entretenir les cages et les aquariums, à distribuer la nourriture aux animaux. Il ou elle doit s'assurer de leur bonne santé, sans se substituer cependant au ou à la vétérinaire.

Administrer et gérer

Il faut aussi approvisionner les rayonnages, étiqueter les produits, mettre en place les campagnes publicitaires et promotionnelles. En gestionnaire imbattable, ce vendeur ou cette vendeuse vérifie les stocks, participe aux inventaires, prend parfois en charge une partie des commandes - comme la nourriture commandée auprès d'éleveurs ou d'éleveuses -, contrôle la réception. Il ou elle travaille en relation avec les fournisseurs. Enfin, il ou elle assume certaines tâches administratives, comme le suivi du chiffre d'affaires ou l'établissement des documents nécessaires à la vente.

Compétences requises

Observation et interprétation

Un chinchilla a perdu du poids, un poisson rouge déprime... Avec son don de l'observation, un vendeur ou une vendeuse en animalerie sait déceler les signes de mauvaise santé grâce à une excellente connaissance des espèces animales : morphologie, alimentation, comportement, dressage. Il ou elle fait appel à un ou une vétérinaire si nécessaire.

Pas d'exception

Même si il ou elle possède une spécialité, le vendeur ou la vendeuse doit s'intéresser à tous les animaux et pas seulement à une espèce ! Car, le plus souvent, il ou elle est polyvalent ou polyvalente et doit savoir s'occuper de tous les animaux.

Où l'exercer ?

Allergiques s'abstenir !

Son environnement de travail est animé de cris d'oiseaux, de miaulements, sans oublier les odeurs de litière... Une condition pour intégrer le secteur : ne pas être allergique aux acariens, aux plumes et aux poils. Dans un grand magasin, un vendeur ou une vendeuse peut travailler dans un rayon spécialisé : chiots, rongeurs, tortues, serpents... Il ou elle peut également être plus polyvalent ou polyvalente et passer d'un rayon à l'autre. Des « kiosques » où séjournent les animaux à l'infirmerie (un lieu interdit à la clientèle où sont placés les animaux affaiblis), en passant par les rayonnages de produits nutritionnels et autres accessoires fantaisistes.

Dans les magasins spécialisés

Le vendeur ou la vendeuse-conseil exerce dans des animaleries. De petits commerces indépendants, elles se sont réduites à des rayons spécialisés dans une jardinerie, un magasin de bricolage, un hypermarché ou un grand magasin spécialisé, souvent membre d'une chaîne. Un vendeur ou une vendeuse peut aussi travailler dans une entreprise importatrice d'espèces tropicales.

Une grande disponibilité

Les vendeurs ou les vendeuses passent quotidiennement à l'animalerie, y compris les jours de fermeture, pour s'occuper des animaux et de leur litière. La boutique reste cependant ouverte presque tous les jours, les samedis, voire les dimanches et même les jours fériés pour certaines enseignes.

Les études

Après la 3e

3 ans pour préparer le bac pro technicien conseil vente en animalerie ou conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

Après le bac

2 ans pour obtenir le BTSA technico-commercial option univers de jardin et animaux de compagnie

bac ou équivalent

→ Bac pro conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

→ Bac pro technicien conseil vente en animalerie

bac + 2

→ BTSA technico-commercial option univers jardins et animaux de compagnie

Emploi et secteur

Un secteur en plein essor

En France, on compte environ 20 000 vendeurs ou vendeuses. Et le nombre de points de vente est en constante augmentation. Les débouchés, en hausse, le sont davantage dans la grande distribution spécialisée, notamment dans les chaînes de magasins d'animalerie ou de jardinerie.

Davantage de responsabilités

Salarié ou salariée, un vendeur ou une vendeuse peut devenir, au bout de quelques années, chef ou cheffe de rayon et gérer une équipe. Le vendeur chevronné ou la vendeuse chevronnée peut espérer devenir directeur ou directrice de magasin, voire ouvrir sa propre boutique.

Secteur

Commerce et distribution

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

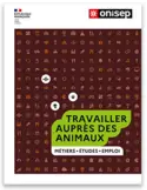
Sur le web

Ministère de l'agriculture

Librairie

PARCOURS

Travailler auprès des animaux



Paru le 17/07/2023
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

J'aime m'occuper d'animaux →

Autres métiers à découvrir

Vendeur de matériel médical, paramédical

Responsable e-commerce

Vendeur en micro-informatique et multimédia

Ingénieur technico-commercial

Conseiller relation client à distance